

Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES POSTES

#### L'ACCELERATION DES GRÈVES TOURNANTES— L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN RÈGLEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macquarrie:

Que cette Chambre ajourne maintenant.

[Français]

**M. l'Orateur:** La Chambre reprendra maintenant ses travaux entrepris en vertu des dispositions de l'article 26. L'honorable député de Lotbinière.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre, mais j'aimerais me résumer en trois points.

Je disais, avant d'être interrompu, que je voulais blâmer, en toute honnêteté, le ministre des Postes et des Communications d'être le premier responsable du désordre postal au Canada.

Malgré ses promesses et les tentatives qu'il a voulu faire pour mettre de l'ordre dans ce ministère non seulement sur le plan financier, mais surtout au point de vue du personnel, il s'avère que, du point de vue financier, ce sera probablement un succès, mais, du point de vue du personnel, c'est un échec total.

Il s'agissait du deuxième aspect dont je voulais traiter, monsieur l'Orateur. J'en avais déjà parlé, d'ailleurs, lors d'un débat sur le conflit postal, affectant les employés de la G. Lapalme Inc.

Je suis convaincu que le ministre des Postes et des Communications, en ce qui touche ses relations avec le personnel,—et l'on me pardonnera d'être aussi sévère—est un incapable. Les preuves sont nombreuses. On pourrait en donner plusieurs. On manquerait de doigts de la main pour les compter. Le talent du ministre comme administrateur n'est certainement pas semblable à son talent de directeur de personnel.

Depuis que le ministre des Postes actuel dirige le personnel des Postes, les problèmes s'accroissent et même se multiplient. Les conflits s'aggravent, les relations sont tendues et il ne semble pas possible de voir poindre à l'horizon une solution quelconque.

[M. l'Orateur.]

Tout cela désespère la population, qui est bien disposée à payer un service, mais qui demande qu'un tel service, si essentiel, soit fourni de façon adéquate.

Il est grand temps que le gouvernement change ou qu'on enlève au ministre des Postes et des Communications la responsabilité de diriger le personnel de ce ministère. Monsieur l'Orateur, cela constituerait 50 p. 100 au moins de la solution au problème postal.

Lorsqu'on constate l'atmosphère qui existe chez les travailleurs des industries de fabrication, à quel point les relations sont tendues entre employés et employeurs, on se rend compte qu'il y a toujours des torts de part et d'autre.

Les propos que le ministre des Postes et des Communications tient depuis deux ans nous laissent croire que tous les torts sont du côté des employés et des syndicats. Je serai assez honnête pour dire que les chefs syndicaux, bien souvent, veillent sur leurs intérêts personnels plutôt que sur ceux des syndiqués. Au fait, ils abusent du pouvoir, font du chantage auprès du public pour tenter d'attirer sur eux l'attention et sèment ainsi le désordre dans l'entreprise qu'ils représentent.

Je ne suis pas de ceux qui «se mettraient à quatre pattes» devant les chefs syndicaux. Au contraire, de nombreux cas démontrent que bien souvent on oublie l'aspect humain et fondamental, soit le respect de la personne humaine, les conditions de travail justes. Bref, il faut toujours considérer l'aspect humain plutôt que de veiller à ses intérêts personnels. L'honorable ministre des Postes et des Communications reconnaîtra que plusieurs chefs syndicaux se rendent ainsi responsables de nombreux conflits.

● (5.20 p.m.)

Je lui ferai remarquer qu'il est précisément un de ceux qui ont envenimé le débat, qui ont provoqué les chefs syndicaux qui, à leur tour, ont semé la colère chez les employés, de sorte qu'aujourd'hui le désordre le plus complet règne dans le service postal canadien.

Monsieur l'Orateur, je répète ce que je disais lors d'un discours à ce sujet: Dans un ministère aussi important que celui des Postes et des Communications, on devrait donner aux autres ministères l'exemple de communications humaines excellentes, vivantes et dynamiques entre employeurs et employés.

Tant et aussi longtemps que l'actuel ministre des Postes et des Communications ne le constatera pas, tant et aussi longtemps qu'il fera passer ses idées personnelles avant l'aspect humain et tant et aussi longtemps qu'il continuera de mépriser les droits des travailleurs pour se donner le mérite d'avoir réussi à mettre de l'ordre au sein du ministère, la population canadienne ne jouira plus d'un